

Guide des déchetterie

La déchetterie : une démarche simple et gratuite

La déchetterie est un lieu au service de ses usagers qui a pour but de :

- Permettre aux habitants d'évacuer leurs déchets non collectés (*autres que les ordures ménagères*).
- Valoriser au maximum les déchets en les recyclant et ainsi économiser des matières premières.
- Préserver notre environnement local en évitant les dépôts sauvages qui polluent la terre et les eaux.

Pour toutes informations sur
vos déchets et le tri

vous pouvez contacter les services
techniques du secteur des coteaux

05 61 94 74 45 | contact@la5c.fr
coeurcoteaux-comminges.fr

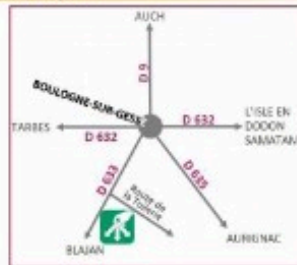


Plans d'accès

Déchetterie Aurignac / Boussan :



Déchetterie Blajan :



Déchetterie L'Isle-en-Dodon :



LE GUIDE DES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

- AURIGNAC / BOUSSAN
- BLAJAN
- L'ISLE-EN-DODON

Du mardi au samedi :
8 h 30 - 12 h

13 h 30 - 17 h 30

Fermé les dimanches, lundis et jours fériés.

Toutes les informations au :

05 61 94 74 45



Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges
4 rue République | 31100 Saint-Gaudens | Tél. 05 61 94 74 45 | coeurcoteaux-comminges.fr



✓ LES DÉCHETS ACCEPTÉS



AINSI QU'UN POINT TRI
Verre, emballages, papiers

✗ LES DÉCHETS REFUSÉS

- **Ordures ménagères** > à déposer en sacs fermés dans les conteneurs prévus à cet effet
- **Cadavres d'animaux** > contacter l'équarisseur ATEMAX : 0826 300 600
- **Pneumatiques** (agricoles, souillés et verts, motocross, PL, VL circuit, jantés) > contacter les ets Drohé (Labarthe-Inard) 05 61 95 59 17
- **Déchets incandescents, produits explosifs, déchets toxiques, amiante, matières radioactives** > pour tous ces déchets refusés, contacter des centres de traitements spécialisés dans la dépollution

> Conditions d'accès

La déchetterie est accessible gratuitement aux usagés du territoire.

> Consignes d'utilisation

- Rouler au pas et respecter les consignes du code de la route,
- Demander conseil au gardien en cas de doute,
- Déposer les déchets dans les bennes appropriées,
- Respecter la propreté du site,
- Ne pas fouiller dans les bennes, ni y descendre pour y récupérer des déchets,
- Rester courtois et bienveillant envers le gardien et les autres usagers,
- Le stationnement des véhicules n'est autorisé que pour le déchargement des déchets,
- Il est interdit de rester sur le site.

Même en vacances, JE TRIE !



PAPIERS

Journaux, lettres, prospectus



VERRE

Bouteilles, bocaux, pots...



EMBALLAGES

Flacons en plastiques,
boîtes métalliques,
aérosols,
briques alimentaires,
canette en aluminium ...



HORIZON
100% ... TRI

Pour tout complément d'information les Services Techniques
se tiennent à votre entière disposition 06 37 70 46 56

Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges
4 rue de la République | BP 70205 | 31806 Saint-Gaudens Cedex | Tél. 05 61 89 21 42 | coeurcoteaux-comminges.fr


**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES